



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 23 mai 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	Pouvoir de Jean-Claude LOISEAU
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Départ après la 6 ^{ème} délibération
5 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
6 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
7 AIX-LES-BAINS	T MOREAUX-JOUANNET Isabelle	
8 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
9 AIX-LES-BAINS	T POILLEUX Nicolas	Pouvoir d'Esther POTIN
10 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Arrivé après la 11 ^{ème} délibération
11 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
12 BOURDEAU	T DRIVET Jean-Marc	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T MASSONNAT Marthe	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Pouvoir de Gaëlle GERBELOT
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	
19 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	
20 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	Pouvoir de Florian MAITRE
22 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
23 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
24 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
25 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
26 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
27 MERY	T FONTAINE Nathalie	
28 MERY	T ROULET Stéphane	Départ après la 13 ^{ème} délibération
29 MOTZ	T CLERC Daniel	
30 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
31 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
32 PUGNY CHATENOD	T CROUZEVALLE Bruno	
33 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	Départ après la 10 ^{ème} délibération
34 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
35 SAINT OURS	T ALLARD Louis	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
39 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
40 TREVIGNIN	S CHAPUIS Nicolas	
41 VIONS	T ARRAGAIN Manuel	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	Arrivée après la 4 ^{ème} délibération Pouvoir d'Yves MERCIER

24 communes présentes

Absents excusés :

LE BOURGET DU LAC

RAMEL Sandrine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 16 mai 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 16 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 42 présents et 9 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 14 Année : 2023

Exécutoire le : 01 JUIN 2023

Notifiée le : 07 JUIN 2023

Publiée le : 31 MAI 2023

Visée le : 31 MAI 2023

HABITAT

Convention d'objectifs 2023 entre le Département de la Savoie et Grand Lac Plateforme territoriale de rénovation énergétique

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac et le Département ont signé en 2021 une convention cadre d'objectifs et de moyens couvrant la période 2021-2023 afin de fixer les engagements de chacun concernant la rénovation énergétique de l'habitat en Savoie.

Le département s'est engagé à mettre en place une plateforme de rénovation énergétique à l'échelle de la Savoie qui fonctionne depuis 2021 et qui vise à accueillir et conseiller les particuliers dans leur projet de rénovation.

Grand Lac s'est engagé à assurer l'accompagnement de ces ménages dans leur projet de rénovation. A cet effet, Grand Lac a mis en place un service d'accompagnement dénommé « Je Réno Grand Lac », porté par l'ASDER à travers un marché public

Cette convention cadre prévoit la mise en œuvre d'une convention d'application pour chaque année afin de déterminer le programme d'action de l'année et les engagements financiers entre les deux parties.

Pour l'année 2023, il est proposé que :

- Le Département s'engage à financer Grand Lac dans la limite d'une enveloppe de 12 076 € au titre des actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels réalisés par Grand Lac,
- Le Département s'engage à financer Grand Lac dans la limite d'une enveloppe de 21 100 € au titre au titre des actes d'accompagnement des maisons individuelles et des copropriétés réalisées par Grand Lac,
- Grand Lac s'engage à financer le Département dans la limite d'une enveloppe de 2 440 € au titre des actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels réalisés par le Département.

Les crédits correspondants à cette participation financière sont inscrits au budget principal 2023, service 230 B.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les modalités financières de la convention décrites ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 23 mai 2023

Le Président,
Renald BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Délégués en exercice : 67- Présents : 41- Présents et représentés : 50- Votants : 50- Pour : 50- Contre : 0- Abstentions : 0- Blancs : 0 |
|---|

**Plateforme territoriale de la rénovation énergétique en Savoie
CONVENTION D'APPLICATION CONCLUE POUR
L'ANNÉE 2023**

LA PRÉSENTE CONVENTION EST CONCLUE ENTRE :

Le Département de la Savoie dont le siège est situé à l'Hôtel du Département, CS 31802, 73018 CHAMBERY CEDEX, représenté par Monsieur Hervé GAYMARD, Président du Conseil départemental de la Savoie, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 12 mai 2023, ci-après dénommé "**LE DÉPARTEMENT**"

d'une part,

ET :

La Communauté d'agglomération Grand Lac, dont le siège se situe au 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX-LES-BAINS CEDEX (n°SIRET : 20006867400015), représentée par son Président, Monsieur Renaud BERETTI, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération du _____, ci-après dénommée « **GRAND LAC** »

d'autre part,

et ci-après dénommées ensemble, « les Parties ».

IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

LE DÉPARTEMENT et **GRAND LAC** ont signé une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens couvrant les années 2021, 2022 et 2023 pour la mise en œuvre expérimentale d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique à l'échelle de la Savoie (PTRE73) dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Région en juillet 2020 (« Plateformes du service public de la rénovation énergétique de l'habitat » en Auvergne Rhône Alpes (SPPEH régional)).

Cette convention d'objectifs et de moyens prévoit la mise en œuvre d'une convention d'application pour chaque année. Ce document doit faire apparaître le montant du soutien financier alloué par **LE DÉPARTEMENT**, ainsi que sa répartition. Il doit aussi apporter des précisions quant à la programmation des actions initiées et menées par **LE DÉPARTEMENT ET GRAND LAC**.

Cette convention doit aussi faire état du co-financement annuel de **GRAND LAC** pour les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels portées sur son territoire par **LE DEPARTEMENT**.

ARTICLE 2 : Engagement du DEPARTEMENT

Au titre de l'année 2023, **LE DEPARTEMENT** s'engage à soutenir le programme d'actions de **GRAND LAC** (conformément à la programmation 2023 déposée par la collectivité et présenté en annexe à la convention (programme prévisionnel)) :

- en portant les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) dans la limite d'une enveloppe maximale de dépense de 4 880 €,
- en apportant une subvention annuelle de **21 100 euros** au titre des actes d'accompagnement des maisons individuelles et des copropriétés tels que définis dans le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE) », ainsi qu'une subvention annuelle de **12 076 euros** au titre des actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels réalisées en interne, ces subventions représentant **50 % d'un montant maximal de dépenses de 66 352 €**.

LE DEPARTEMENT s'engage également à verser à **GRAND LAC** le montant de 5 341 € au titre des actions réalisées en 2022, non prévue au titre du programme prévisionnel de la convention d'application 2022, mais retenues au titre du programme SARE redistribuée par la Région.

La contribution financière sera versée sur le compte de **GRAND LAC** selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires utilisées seront les suivantes :

Titulaire du compte	Communauté d'agglomération Grand Lac
Etablissement bancaire	BDF Chambéry

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30001	00279	C736000000	62

LE DEPARTEMENT s'engage à verser la contribution financière telle que définie au présent article, et recalculée sur la base du réalisé, selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- un premier versement de 5 341 € à la signature de la présente convention,
- un deuxième versement pour solde d'un montant maximum de 33 176 euros, après remise des justificatifs et du rapport d'activités final opérationnel et financier, au plus tard au 31 mars 2024

La dépense de **38 517 euros** est imputée au chapitre 10834 - 65/657358/7213 - 657358 du budget départemental.

ARTICLE 3 : L'engagement de GRAND LAC

Au titre de l'année 2023, **GRAND LAC** s'engage (conformément à la programmation 2023 déposée par la collectivité et présenté en annexe) :

- 1) à mettre à disposition les locaux équipés pour accueillir sur son territoire les 44 permanences territorialisées réparties sur les trois sites suivants :
 - Relais Grand Lac (Entrelacs) - ½ journée par mois (sur 11 mois)
 - Relais Grand Lac (Ruffieux) - ½ journée par mois (sur 11 mois),
 - Grand Lac (Aix-les-Bains) - 2 demi-journées par mois (sur 11 mois),
- 2) à réaliser les actes d'accompagnement des maisons individuelles et des copropriétés ainsi que les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels pour un montant estimé à 90 730 €, plafonné à 66 352 € de dépense subventionnable,
- 3) à co-financer les actions de mobilisation et de sensibilisation du grand public et des professionnels portées par **LE DEPARTEMENT** avec l'appui de l'Espace Conseil France Rénov' (ASDER) à hauteur maximum de 2 440 € (soit 50% du coût de la réalisation) dans la limite d'une enveloppe maximale de dépense de 4 880 €.
- 4) à tenir à disposition du **DEPARTEMENT** l'ensemble des justificatifs tels que définis dans le guide des actes SARE en vigueur.

Cette contribution financière sera versée sur le compte du **DEPARTEMENT** selon les procédures comptables en vigueur.

Les coordonnées bancaires utilisées seront les suivantes :

Titulaire du compte	Conseil Départemental de la Savoie		
Etablissement bancaire	BDF Chambéry		
Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30001	00279	C7330000000	67

GRAND LAC s'engage à verser la contribution financière telle que définie au présent article, et recalculée sur la base du réalisé, selon l'échéancier et les modalités suivantes :

- un seul versement d'un montant maximum de 2 440 euros, après remise des justificatifs et du rapport d'activités final opérationnel et financier, au plus tard au 28 avril 2024

La dépense de **2 440 euros** est imputée au chapitre 011/6281 du budget de la collectivité.

ARTICLE 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 15 mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et prendra fin au 31 mars 2024, étant précisé que l'ensemble des actes d'accompagnement et

des actions de communication/sensibilisation devra être réalisé sur l'année 2023 (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023).

ARTICLE 5 : Rappel de l'application de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens

La présente convention s'inscrit dans le dispositif contractuel initié par la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue pour les années 2021 à 2023. Sauf disposition expresse contraire, l'ensemble de ses clauses s'appliquent à la présente.

Convention signée à Chambéry, le _____ en deux exemplaires originaux, un exemplaire original ayant été remis à chaque **Partie** à l'issue de sa signature.

Pour la Communauté d'agglomération
Grand Lac
Le Président,

Pour le Département de la Savoie
Le Président,

Renaud BERETTI

Hervé GAYMARD

Annexe à la convention : programme prévisionnel

PTRE73 - 2023 GRAND LAC		 nb habitants : 75 046 Dépense mini à Justifier au titre de l'AMI régional : 0,50 € / hab. soit 37 529 € permanences : PTRE73 / accompagnement - sensibilisation : Grand Lac (marché) + interne		PREVISIONNEL	
PERMANENCES DECENTRALISEES					
Adresse du lieu mis à disposition par EPCI		Nb / an		Dates prévisionnelles	
Relais Grand Lac - 172b rue de Jérusalem - 24 Saumont - 73310 Ruffieu		11		Le 3ème jeudi de chaque mois	
Relais Grand Lac - 60 rue Joseph Michaud - 73110 Entrallex		11		Le 1er vendredi de chaque mois	
Bureau de Grand Lac - 1500 boulevard Lapeir - 73100 Aix-les-Bains		22		Les 2ème et 4ème vendredi de chaque mois	
Nombre prévisionnel de permanences		44		3 lieux différents	
ACTES PREVISIONNELS					
		Coût unitaire		Nb	
A4 MI (2)		640 €		30	
A4 COPRO (2)		1 900 €		10	
A4bis MI (2)		800 €		5	
TOTAL				47 200 €	
Participation de Grand Lac				21 300 €	
Participation du SAIRL				21 300 €	
ACTES PREVISIONNELS					
		Coût unitaire		Nb	
				Coût total	
				Coût plateforme SARE	
Ménages*					
C1 prêt thermokit (permanence) (1)		575 €		4	
C1 Webconférence (1)		860 €		3	
C1 journée habitat (salon) (2)		1 430 €		1	
C1 visite de chantier (2)		1 229 €		2	
C1 maillage rénovation (2)		727 €		3	
C1 organisation salon habitat (2 interne)		6 000 €		1	
C1 loc/com salon habitat (2 interne)		10 000 €		1	
animation acteurs locaux/coordination (2)		1 150 €		1	
Professionnels*					
C3 café pro (2)		437 €		3	
C3 animation pro (2 interne)		2 000 €		1	
C3 prestation DOREMI (2 presta)		22 000 €		1	
TOTAL				53 410 €	
Participation de Grand Lac				25 785 €	
Participation du SAIRL				27 625 €	
PARTICIPATION TOTALE BUDGET DE GRAND LAC à la PTRE73				47 805 €	
				35 616 €	

(1) cadre convention départemental
(2) cadre marché - interne - autre prestation

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 14: Convention d'objectifs 2023 entre le Département de la Savoie et Grand Lac - Plateforme territoriale de rénovation énergétique

Date de transmission de l'acte : 31/05/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 31/05/2023

Numéro de l'acte : d4567 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20230523-d4567-DE

Date de décision : 23/05/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de compétences par themes
8.5. Politique de la ville-habitat-logement

